

ENSEIGNANT(S) CONCERNE(S)

Nom / Prénom	Cycle	Niveau de classe

INTERVENANT(S) CONCERNE(S)

Noms / Prénoms	Qualité	Qualification	Date d'autorisation de l'agrément
	Bénévole <input type="checkbox"/> Rémunéré <input type="checkbox"/>		
	Bénévole <input type="checkbox"/> Rémunéré <input type="checkbox"/>		
	Bénévole <input type="checkbox"/> Rémunéré <input type="checkbox"/>		

Rappel de la circulaire n° 92 – 196 du 03 juillet 1992

Sur les ROLES RESPECTIFS DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS

La Responsabilité Pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désigné dans le cadre d'un échange de services ou d'un remplacement.

Il en assure la mise en œuvre, par sa participation et sa présence effective.

L'intervenant extérieur est placé sous l'autorité du maître. Il apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui enrichit l'enseignement et conforte les apprentissages conduits par l'enseignant de la classe.

Il ne se substitue pas à lui.

DESCRIPTIF DU PROJET

OBJECTIFS

ORGANISATION PEDAGOGIQUE

(Durée du projet –date de début et date de fin de projet – nombre total de séances, fréquence hebdomadaire des interventions)

LIEUX OU SE DEROULERONT LES SEANCES

MODALITES DE CONCERTATION MAITRE(S) / INTERVENANT(S)

- Rôle et implication de l'intervenant dans le projet

A, le

Enseignant(s)

Intervenant(s)

Directeur

Décision de l'IEN de la circonscription

Projet

Validé

Non validé



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ACADEMIE DE LA GUYANE

Site de CEPEROU

0594 27 21 67



Education Physique et Sportive

DEMANDE D'AGREMENT DU PROJET AVEC INTERVENANTS EXTERIEURS

CIRCONSCRIPTION _____

COMMUNE _____ ECOLE _____

Année scolaire _____ / _____

Activité « _____ »

A FAIRE PARVENIR A L'I.E.N. DE LA CIRCONSCRIPTION

AVANT TOUTE INTERVENTION